



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Panneau conforme à l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral n°2010 - 239 du 15 juin 2010
Arrêté préfectoral et panneau disponibles sur <http://www.maine-et-loire.pref.gouv.fr/>

Plus de 20 substances chimiques (herbicides, insecticides, fongicides) contaminent régulièrement nos cours d'eau et nos nappes



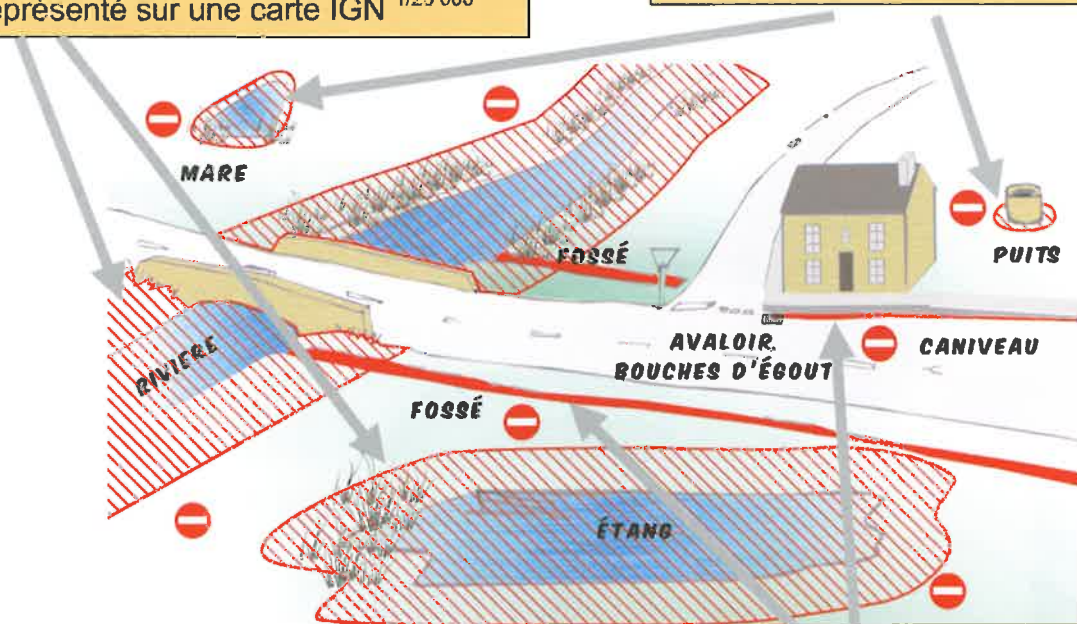
Protégeons notre santé et l'environnement !

NE TRAITÉZ PAS A PROXIMITÉ DE L'EAU !

L'application des produits phytosanitaires (DESHERBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES) y est interdite :

à moins de 5 mètres (*) (**)
d'un cours d'eau ou d'un point d'eau (fleuves, rivières, ruisseau, étang ...)
représenté sur une carte IGN 1/25 000

à moins d'1 mètre (*)
des autres points d'eau (mares, sources, puits et forages)



Aucune application sur les fossés, collecteurs et bassins de rétention d'eaux pluviales, même à sec).

Le traitement des caniveaux, des avaloirs et des bouches d'égouts est également interdit.

(*) Consultez attentivement l'étiquette et respectez les mentions du type : « ne pas traiter à moins de X mètres d'un cours d'eau », car ces distances peuvent être supérieures pour certains produits.

(**) Cette distance est de 6 mètres pour les agriculteurs soumis au respect des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE)

Tous les utilisateurs de produits phytosanitaires sont concernés : collectivités, particuliers, agriculteurs et entrepreneurs

peines encourues : jusqu'à 75 000 € d'amende et 2 ans d'emprisonnement

Ville d'avenir

Regardons la nature d'un autre œil



Vous voulez y voir un peu plus clair ? Suivez-moi !



Gestion écologique

Face à l'augmentation de son patrimoine végétal et de ses exigences en matière de développement durable, la Ville-parc a décidé de modifier sa façon de travailler ses espaces.

Depuis fin avril, le service Espaces verts développe une méthode de travail plus respectueuse de la nature. Chaque type d'espace vert s'est vu attribuer un type d'entretien plus ou moins poussé. Cette démarche excluant le recours aux désherbants chimiques, favorise la biodiversité.

L'herbe devient plus présente dans notre ville et nous devons nous y habituer. Ne plus la considérer comme inopportune. Pour préserver la nature, il faut composer avec elle. Regardons-la d'un autre œil !

La démarche sera longue et progressive. Cette plaquette d'information vous permet de mieux comprendre le concept de gestion écologique, ses applications concrètes et ses avantages.

Le maire d'Avrillé

Construire la ville de demain



Avrillé
Ville-Parc

La Ville d'Avrillé a choisi la gestion écologique de ses espaces verts

La gestion écologique, c'est quoi ?

C'est une approche technique visant à appréhender un espace vert depuis sa conception (plantes adaptées au milieu, paillage...) jusqu'à son entretien (tonte, taille...) dans un respect des pratiques environnementales et des besoins de ses utilisateurs.

Quels avantages à la mettre en place ?

- + pour protéger les ressources épuisables (l'eau...)
- + pour favoriser la biodiversité en acceptant que la nature reprenne ses droits
- + pour conserver un cadre de vie sain, agréable et diversifié
- + pour diminuer les pollutions engendrées par l'activité du service espaces verts



Les actions concrètes menées à Avrillé

Faucher

annuellement en milieu non habité



Quand la configuration d'un espace le permet, les hauteurs de tonte peuvent être remontées et la tonte réalisée annuellement. On parle dans ce cas de fauchage. Cette technique présente un triple intérêt :

- une augmentation du patrimoine floristique et faunistique (cycle biologique complet)
- un gain de temps d'entretien sur ces parcelles éloignées des habitations, réinjecté sur les espaces fleuris
- une aide aux agriculteurs locaux pour l'alimentation des animaux d'élevage.

Planter

des essences locales adaptées au milieu



L'introduction ou le remplacement des fleurs annuelles par des plantes vivaces locales (que l'on appelle « indigènes ») permet :

- + une meilleure intégration dans le paysage,
- + moins d'arrosage (hormis la première année), une économie en intrants (engrais, fongicides...) et un entretien simplifié (taille),
- + une augmentation de la biodiversité animale (notion de chaîne alimentaire et niche écologique)

Désherber

sans utiliser de produits chimiques



Il existe une multitude de techniques de désherbage préventives ou curatives :

Préventives : conception adaptée au mode d'entretien, balayage, paillage des massifs...

Curatives : eau chaude, émulsion de noix de coco et amidon de maïs, râteau grille, faucardage (arrachage des plantes aquatiques envahissantes), binette...

Il n'y a pas de solution miracle car chacune de ces techniques présente des inconvénients liés soit à sa technicité soit à son impact sur l'environnement.

La multiplicité des techniques de désherbage sera la clé de la réussite.

Admettre

la présence d'herbes spontanées par endroits



Il n'existe pas d'herbes indésirables, il s'agit pour la plupart d'herbes spontanées, souvent comestibles et parfois médicinales (plantain, pissenlit...).

